



Changement de garde /pension suite à mutation

Par **SUERTE**, le **11/06/2016** à **18:31**

Bonjour,rrnrnJ'ai la garde de ma fille depuis ses 2 ans et demi avec un droit de garde classique, et son père me versait une pension alimentaire. J'habitais à Toulouse, je viens d'être mutée à Lyon. Ma fille préfère rester à Toulouse pour suivre sa seconde, trop dure pour elle de quitter ses repères. Son père me demande de signer conjointement un document précisant qu'il a ma fille à sa charge, elle habite chez son père, la pension reversée pour ma fille est suspendue pendant cette période, qu'il ne demande pas de pension, il y aura une prise en charge de son déplacement Toulouse-Lyon une fois sur 2 et un rattachement fiscal de Maeva chez son père.rrnrnEst il possible que le montant du billet d'avion que je payerai 1 fois sur deux puisse être versé comme pension alimentaire sans passer par le JAF ? Dois faire 2 déclarations fiscales en 2016 ?rrnrnJe vous remercie pour votre réponse, cordialement.

Par **Tisuisse**, le **12/06/2016** à **08:56**

Bonjour,rrnrnLa modification fiscale ne sera acceptée que s'il y a jugement. Il vous faut donc saisir le JAF pour modifier les droits réciproques et en fixer certaines modalités.